

L'ABILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

Mardi, 30 Octobre 1827.

11^e Edition de l'Abille.

Donaldsonville, 26 Oct. 1827.

Monsieur—Vous avez appris sans doute la perte que nous venons de faire du sénateur Thibodeaux. Sa mort ne changera rien à l'opinion de nos habitants par rapport à la présidence, parce que le parti de l'Administration est bien prononcé, et beaucoup plus fort que celui de Jackson. Mais comme vous savez, Mr. Thibodeaux, qui était candidat pour la place de gouverneur, avait presque toutes les voix en sa faveur; et celui des candidats restant qui héritera de sa popularité doit se flatter d'une belle chance, parce que nos paroisses ont beaucoup de votans qui attendent encore pour se décider. Les amis de Mr. Thibodeaux ne sont pas encore généralement fixés sur le parti qu'ils prendront. Les uns parlent de M. Marigny et les autres de M. Derbigny, et l'on jase beaucoup sur le caractère et sur le mérite de ces deux Messieurs, sans qu'on paraisse se décider pour l'un ou pour l'autre.

Mr. Marigny ne manquerait pas de chance ici, mais tout le monde tient à ce que le siège du gouvernement vienne à Donaldson, et l'intérêt de M. Marigny qui est fort riche en propriétés à la Nlle-Orléans, ne lui permet pas d'y consentir jamais. Cependant s'il annonçait dans les gazettes qu'il laissera faire la Législature et qu'il ne s'immiscera pas de la question du changement du siège du gouvernement, il aurait beaucoup de voix, quoiqu'on lui en veuille bien un peu d'avoir tourné pour Jackson, quand nous croyons ici qu'il n'aurait de notre avis, en faveur de l'Administration.

Je vous écris tout cela pour vous rassurer sur la crainte que vous pourriez avoir sur le sort de M. Thibodeaux; mais nous sommes fixés sur cette question.

Tel l'honneur de vous saluer.

T. L.

Le Paquet—Le navire paquebot *Kessel*, arrive Dimanche, de New-York, d'où il est parti le 10 de ce mois, nous avons reçu les nouvelles suivantes :

New-York, 9 Octobre.

Par le navire *Don Quixotte*, arrivé ici de Havre, nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 1er. Septembre inclusivement. Nous n'y trouvons que peu de nouvelles dignes d'être traduites. Le roi a ordonné qu'un corps d'armées s'assemblât au camp de St-Omer. Ce qui suit est extrait des papiers de Paris.

Le navire Suédois qui a été capturé par l'escadre Française qui bloque Alger, était chargé de poudre, de fer, cuivre, cordages et munitions, envoyés par le roi de Suède au dey d'Alger.

La maison de Thomas Dubecq & Co. de Bordeaux, a manqué. Elle a commis des fraudes pour une somme considérable.

Les récoltes de vins aux environs de Cognac, ont été détruites par un fort coup de vent.

Victoire Navale!

Extrait de la Gazette de France, du 1er. Septembre.

TRISTE, 20 Août.—Des lettres de Corfou, du 5 de ce mois, rapportent que Lord Cochrane avait eu un engagement, le 1er. avec une division de la flotte Turque, près de Zante; il l'a attaquée avec une telle impétuosité, qu'il a capturé huit navires, et a fait fuir le reste. Le 2, Lord Cochrane a fait voile, avec ses prises, pour le Château de Tornese. Cet événement rétablira la confiance à l'égard de l'amiral, et affermera la cause des Grecs.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 20 d'Août; la plus grande tranquillité régnait dans la capitale; mais en Catalogne il existait beaucoup de troubles. Les rebelles avaient obtenu des succès sur les autorités; 6000 hommes de troupes fraîches se dirigeaient sur cette province.

Fonds fr. 5 pr. ct. 103 95; 41 pr. ct. 3 pr. ct.

TURQUIE.

Constantinople, 25 Juillet.

Un calme complet règne dans les esprits de cette capitale; néanmoins, il existe beaucoup d'activité dans l'organisation et l'instruction des forces de terre et de mer. Des courriers arrivent et partent journellement. L'escadre Egyptienne a été vue dans les environs de Candie; on la croit

destinée pour Hydra ou Napoli. Des lettres subséquentes, jusqu'au 3 d'Août, de Constantinople, annoncent que le courrier de la flotte turque allait être envoyé de suite.

Les forces russes sous les ordres du général Packewitch ont remporté, le 17 juillet, une victoire signalée sur les Persans, sur les bords de l'Arzas. Les persans ont perdu 400 hommes tués, 100 prisonniers et 2 drapeaux. Les russes ont eu 9 hommes tués et 5 blessés.

Les nouvelles de Lisbonne vont jusqu'au 12 août. On a publié un décret officiel pour la vente des domaines de l'Etat, acceptant en paiement des bons de la dette publique, sans intérêt.

Dernières nouvelles de la Grèce.

Le brick *George*, arrivé de Smyrne à New-York, en 58 jours, rapporte que le Grand-Seigneur avait rejeté les propositions des trois puissances, et avait fait décapiter son secrétaire, pour les avoir reçues. Il a cependant, depuis, démontré des dispositions à les écouter; on disait même qu'il devait faire cesser les hostilités.

Le navire *Tenedos*, qui est arrivé à Boston, de Smyrne, d'où il est parti le 7 Août, a rencontré une flotte de 25 voiles, qu'on suppose être celle des Grecs. Les flottes Turques et Egyptiennes étaient en grande partie à Alexandrie.

On a reçu à Boston, des papiers de Smyrne jusqu'au 4 d'Août; un article en date d'Alexandrie (Egypte) 21 juillet, dit: "Le vice-roi travaille à accélérer le départ de la flotte et il est certain qu'elle partira à la fin de ce mois. On y embarque de la grosse artillerie, et une quantité considérable de bombes et de boulets. 4000 hommes de troupes doivent être mis à bord. Le trésor de la flotte est de 800,000 tabris. Les provisions arrivent lentement de l'intérieur; c'est ce qui retarde le départ. Cependant, une partie de la flotte a commencé ses mouvements. Il y a dans le nombre, deux vaisseaux, quatre frégates, dix-huit corvettes et dix-sept bâtiments légers, sans compter les transports.

Les Français et les Espagnols demeurent ici, en conséquence des nouvelles du blocus d'Alger.

La ville de Tokat, dans l'Asie mineure, a éprouvé un tremblement de terre, qui l'a mise en ruines.

La peste exerçait de grands ravages en Syrie. A Alep et à Damas, il mourait un millier de personnes par jour.

Une escadre Russe, consistant en quatre vaisseaux, quatre frégates, et un navire de transport, a passé le Détroit de Gibraltar vers le 5 Septembre.

Une lettre de Gibraltar, du 8 Septembre reçue à Baltimore, dit:

"Une grande force navale, composée de bâtiments Français, Anglais et Autrichiens, se concentre à Smyrne. Toute l'escadre Américaine était dans l'Archipel, et devait faire voile pour Smyrne.

On lit dans la correspondance particulière du *Précurseur*, sous la date de Marseille, le 20 août:

"Le courrier de Constantinople, arrivé aujourd'hui, annonce que l'on y est parfaitement tranquille; que les levées de troupes continuent; que la discipline européenne s'y propage, et que l'on est persuadé que le grand-seigneur, le divan et autres gens de la cour sont unanimement d'accord pour ne pas obtempérer aux demandes faites par les puissances européennes relativement à la Grèce; ils paraissent décidés à soutenir la guerre plutôt que de céder la moindre portion de territoire ou de leur pouvoir sur leurs rajax. Les ambassadeurs des puissances chrétiennes se voient souvent et expédient des courriers à leurs gouvernements; l'internonce d'Autriche paraît être le plus considéré de la part du reis-effendi."

Conseil de Ville.

Séance du Samedi, 27 Oct. 1827.

M. Prieur, récordeur, étant absent, M. Canonge est appelé au fauteuil.

Le journal de la dernière séance approuvé, lecture est donnée des communications du maire.

Par la première, le maire propose au Conseil d'adopter une différence dans la couleur du vêtement des hommes de couleur libres qui sont condamnés aux travaux; il propose pour eux la couleur verte; et il demande de les faire travailler à part des blancs.

M. White—Je m'oppose à l'adoption du vert et je demande du jaune.

M. Blanc—J'approuve la proposition du maire, et je propose le vêtement blanc.

M. Lanna—Il serait difficile de trouver

du jaune, mais le vert est assez commun en ville.

M. Blanc—Je m'oppose aussi à votre proposition; car si on ne reconnaît dans le bois, ceux qui s'échapperaient.

M. Bacas—Je pense qu'on pourrait varier seulement la couleur du gilet en laissant le pantalon et le bonnet rouge.

M. Rodriguez—Je ne vois pas pourquoi le Conseil s'occupe de pareils détails, et pourquoi il ne laisse pas faire au maire les dispositions qu'il croira les plus convenables.

M. Palfrey—Je propose qu'on laisse au maire la disposition du costume des gens de couleur condamnés aux travaux.

M. Rodriguez appuie la résolution qui est adoptée.

L'avocat de la ville annonce qu'il s'occupe de la rédaction du mémoire que la ville veut adresser au Congrès au sujet des terrains qui sont entre les rues et la rive du Recuve; attendu que les Etats-Unis ne sauraient justement en réclamer la possession. Il fait des recherches dans les lois espagnoles et autres documents pour mettre en évidence les droits de la ville. Mais ce travail exige encore 8 ou 10 jours.

L'avocat de la ville répond, dans une seconde lettre, à la question qui lui a été adressée au sujet de la clôture faite par M. H. Elkins, au chemin du lac; et il espère pour que le Conseil fasse examiner les faits par le Voyer de la ville.

M. Gordon—Quand cette affaire fut communiquée, et référée au comité, je ne pus lui donner les renseignements que j'avais recueillis; et le rapport du comité fut adopté en mon absence. Aujourd'hui que cette affaire revient devant le Conseil, je dois faire savoir ce qui est parvenu à ma connaissance.

Les Etats-Unis ont cédé pour quelques années à M. Elkins la jouissance du fort du Bas du Bayou; et M. H. Elkins se trouve substitué aux droits des Etats-Unis. Mais ceux-ci considèrent toujours ce lieu comme un point important, dont les fortifications doivent un jour entrer dans le plan général de défense de nos côtes. D'après cela, je ne pense pas que le Conseil doive intervenir dans cette discussion; et que le moment soit propice pour le faire. Je ne doute pas que M. Elkins ne soit disposé à accorder un accès libre aux habitants du Bayou; mais le chemin en litige ayant été fait par un officier qui commandait le fort; et pour l'utilité du fort; il me paraît incontestable que la jouissance exclusive s'en rattache à la possession, ou à la jouissance du fort.

M. Rodriguez—Je ne sais si les habitants ont ou non, quelque droit à la jouissance du chemin qu'on leur dispute. Je conviens même que je n'ai pas entendu la question, ou plutôt je n'ai pas voulu l'approfondir sous ses différentes faces. Il n'y a qu'un principe en fait de propriété. Si le terrain sur lequel est le chemin est une propriété particulière, ou s'il est une propriété publique; dans le premier cas le chemin doit rester fermé; dans l'autre on doit l'ouvrir.

Mais, comme le chemin paraît artificiel, il y a apparence qu'il dépend d'une propriété particulière, à moins qu'il ne soit l'ouvrage des habitants du Bayou. A qui appartient donc ce chemin qui est une addition à la propriété? Le fort est une bature, une aggrégation au terrain, et le chemin qui y mène doit être dans les mêmes termes. Quoiqu'il en soit, je demande qu'il soit nommé un nouveau comité qui, d'accord avec le Voyer de la ville, voie par ses yeux quelle est la nature du chemin, et celle du local; et qui avec toute la clarté possible, mette le Conseil à portée de juger à quel point il peut entrer dans la décision de cette question.

M. Blanc—La construction du chemin n'est pour rien dans cette affaire; l'officier qui l'a fait, a établi une communication qui n'existait pas; et ça été pour en faire jouir le public. M. Elkins à qui l'on a permis d'occuper provisoirement le fort, n'avait pas droit d'intercepter cette communication. D'ailleurs, on peut lui contester la jouissance du fort, car il ne la tient pas du gouvernement général. Il la tient du président, et le président n'a aucun droit de disposer de la propriété publique; ni de conférer aucun droit qu'il n'a pas lui-même sur le territoire. La permission du président n'est donc pas un titre; et M. Elkins doit être forcé à rétablir la communication interrompue.

La proposition de nommer un comité et d'y adjoindre M. le Voyer de la ville est adoptée.

M. A. Abat, au nom de M. Davis et d'un grand nombre de citoyens, demande au Conseil que les trottoirs de la rue d'Orléans, soient établis de suite, jusqu'à la rue Bourbon. Décidé que le maire est autorisé à faire établir desuite les banquettes de la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, dans la proportion déterminée par le plan du voyer.

M. Ferriet demande par une pétition 4 tuyaux de fonte au prix coûtant—Accordé.

M. Dutillet, capitaine de la garde de ville, demande qu'il lui soit accordé douze sabres—Accordé.

Une pétition de J. Park, réclame contre la défense que lui a faite le maire, de continuer un hangard de bois pour y serrer ses barils.

Messrs. Philips et Gordon appuient la demande.—M. Blanc s'oppose.

M. Palfrey demande le renvoi à un comité.

M. Blanc s'oppose à ce que la pétition soit admise, et demande qu'elle reste sur le bureau. Il dit que le Conseil prend une fausse marche en adoptant de semblables demandes.

M. Bacas dit que le Conseil ne doit plus permettre de bâtisses en bois.

La proposition de M. Palfrey, pour la nomination d'un comité, est admise.

M. Canonge présente une résolution qui a pour but de faire ôter les poteaux disposés pour le soutien des tentes, devant les maisons, et qui obstruent la voie publique.

Il est résolu que, d'ici à un mois, ces poteaux seront enlevés; et que, désormais, les tentes seront soutenues horizontalement par des bois partant du mur, et posés à la hauteur de huit pieds.

Cette proposition a entraîné une longue discussion.

M. Rodriguez ayant dit que, pour la commodité des propriétaires de boutiques, il suffisait que l'élevation des bois fut déterminée à six pieds. Mais la majorité ayant été pour huit, M. Rodriguez a demandé l'appel nominal.

Une pétition d'Auguste Rieffel demande la rescision de l'adjudication qui lui a été faite du nettoyage de la ville pour \$1900. Il représente qu'il doit perdre à ce marché une somme considérable; et que comme il n'a ni signé le marché, ni fourni le billet ou de caution, il a lieu d'espérer que le Conseil annulera l'adjudication qui causerait sa ruine.

M. Philips—Je propose de décharger M. Rieffel de son contrat.

M. Gordon appuie la proposition de M. Philips.

M. White—Je crois qu'il ne faudrait pas accéder à la demande du pétitionnaire. Je suis fâché de voir la tournure que prend cette affaire au Conseil, parce qu'il serait très-dangereux de donner par des précédents l'exemple de faire annuler leurs adjudications.

M. Rodriguez—Je partage l'avis de M. White, et je suis convaincu que M. Rieffel perdra au marché auquel il s'est soumis; mais c'est un mal pour un bien, et si on lui accordait sa demande, la porte serait ouverte à des réclamations sans nombre, et jamais on ne pourrait être sûr qu'une adjudication ne fut pas sujette à quelque réclamation.

La question est posée sur la demande de M. Rieffel qui est rejetée.

M. Palfrey—Je demande qu'un comité de trois membres soit nommé pour aviser aux moyens de secourir les personnes malheureuses qui ont été victimes de l'incendie de la Mobile. Et je propose qu'une somme de \$2000 soit mise à la disposition du comité pour en faire la distribution.

M. Blanc—Je crois qu'il est inutile de nommer un comité, avant que des informations nous soient arrivées sur la situation de la Mobile. Comme c'est le quartier du commerce qui a souffert, et que le maire de la Mobile ne fait mention que du besoin d'ouvriers; il serait peut-être offensant pour des personnes au-dessus du besoin de leur faire un pareil don; mais—je serai le premier à y participer dès que nous aurons à cet égard les renseignements nécessaires.

M. White—Le malheur s'est étendu sur les pauvres comme sur les riches; et c'est aux pauvres seuls que s'adresse l'offrande du Conseil de Ville. Le comité dont il est question doit se procurer à cet égard tous les renseignements convenables.

M. Rodriguez—Il n'y a rien de plus délicat que de parler de cette question; mais je pense qu'il n'est pas à propos de mettre \$2000 à la disposition d'un comité, avant que d'en connaître la destination positive.

M. Gordon—Je propose un amendement: c'est que le maire soit autorisé à transmettre de suite au maire de la Mobile une somme de \$1000 pour la distribuer aux malheureuses victimes de l'incendie.